

Outils de bureautique, logiciels et Internet

Groupe 50

Vendredi, de 17h00 à 20h00 PK-S1565 (cours)

Samedi, de 10h00 à 12h00 PK-S1565 (atelier)

Responsable(s) du cours

Nom du coordonnateur : VILLEMAIRE, Roger

Nom de l'enseignant : GERANÇON, Bruel

Local : PK-4115

Téléphone : (514) 987-3000 #3699

Courriel : gerancon.brue@uqam.ca

Site Web : gerancon.brue@courrier.uqam.ca

Description du cours

Le cours a pour objectif de faire connaître les aspects essentiels de l'utilisation de l'ordinateur et des logiciels de bureautique comme outil de travail.

Caractéristiques matérielles de base d'un ordinateur et des périphériques.

Notions de base de réseau domestique.

Gestion des fichiers et des programmes.

Utilisation d'un logiciel de bureautique : traitement de texte, tableur et conception de présentation.

Conception de sites Web simples.

Notions essentielles de sécurité des données et protection d'identité.

Préalables académiques :

Les travaux pratiques (séance hebdomadaire de deux heures) ainsi qu'une partie des cours magistraux ont lieu au laboratoire de micro-informatique. Ce cours ne requiert aucune connaissance en informatique.

Objectifs du cours

- Connaître les concepts de base du matériel informatique;
- Bien gérer et organiser les fichiers et les programmes;
- Connaître les concepts d'un réseau domestique;
- Connaître des concepts de base de la sécurité : virus, logiciels malveillants, protection de l'identité, sauvegarde des données;
- Utiliser efficacement les logiciels de bureautique : document, chiffrier, présentation;
- Concevoir un site web de base et connaître les concepts associés.

Contenu du cours

Notions de base du matériel informatique

- Processeur, mémoire
- Différents ports et périphériques
- Résolution des écrans
- Comment choisir un micro-ordinateur de qualité?

Notions de base de réseau domestique

- Connexion à l'internet
- Adresse IP
- Fonctions de base d'un routeur
- Accès sans-fil
- Sécurité de base du réseau domestique

Système d'exploitation

- Gestion des fichiers et répertoires
- Gestion des programmes
- Mises à jour
- Sécurité des données
- Prise de copies de sauvegarde, cd, dvd
- Logiciels anti-virus

Traitement de texte

- Création et modifications de documents
- Mise en page
 - Images
 - Tableaux
 - Paragraphes
 - Graphiques
- Gestion des grands documents
 - Table des matières
 - Sections
- Modèles (template) de documents
- Fusion de documents
- Chiffrier
 - Planification et conception d'un chiffrier
 - Notions de formules et de fonctions
 - Mise en page
 - Intégration des graphiques
 - Analyse de données
- Présentation
 - Créer une présentation professionnelle
 - Notions de conception efficace des pages
 - Intégration d'images, graphiques, tableaux
- Conception de sites web
 - Notions de base de HTML
 - Apprentissage d'un éditeur simple de création de pages web
 - Création d'hyperliens
 - Insertion de tableaux, d'images, de texte et formatage

Modalités d'évaluation

--	--	--

Description sommaire	Date	Pondération
Travail 1 : Sur les concepts matériels, réseau et gestion de fichiers		10 %
Travail 2 : Écriture d'un document Word (incluant certaines fonctions)		10 %
Travail 3 : Conception et mise en oeuvre d'un chiffrier		10 %
Travail 4 : Réalisation d'une présentation électronique		10 %
Travail 5 : Réalisation d'un site Web		10 %
Examen intra		25 %
Examen final		25 %

L'évaluation met l'accent sur l'acquisition d'habiletés pratiques. Tous les travaux sont individuels. Les examens comportent un volet pratique. Les examens seront réalisés en laboratoire.

Règles concernant le seuil de passage

L'étudiant doit obtenir une moyenne cumulée aux examens égale ou supérieure à 50 %, ainsi qu'une moyenne cumulée pour les travaux supérieure ou égale à 50 %. Si ces seuils ne sont pas atteints, la mention échec sera automatiquement attribuée au cours.

Travaux pratiques

- Les travaux pratiques sont strictement individuels.
- En cas de doute sur l'originalité des travaux, un test oral pourra être exigé. Tous les cas de plagiat seront référés au comité de discipline de la Faculté.
- Une pénalité de 10 % par jour ouvrable sera appliquée aux travaux remis après les dates prévues. Après 5 jours ouvrables de retard, le travail sera considéré comme non remis entraînant la note 0 pour ce travail.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, consultez le site suivant : <http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html>

Politique d'absence aux examens

L'autorisation de reprendre un examen en cas d'absence est de caractère exceptionnel. Pour obtenir un tel privilège, l'étudiant-e doit avoir des motifs sérieux et bien justifiés.

Il est de la responsabilité de l'étudiant-e de ne pas s'inscrire à des cours qui sont en conflit d'horaire, tant en ce qui concerne les séances de cours ou d'exercices que les examens. **De tels conflits d'horaire ne constituent pas un motif justifiant une demande d'examen de reprise.**

Dans le cas d'une absence pour raison médicale, l'étudiant-e doit joindre un certificat médical original et signé par le médecin décrivant la raison de l'absence à l'examen. Les dates d'invalidité doivent être clairement indiquées sur le certificat. Une vérification de la validité du certificat pourrait être faite. Dans le cas d'une absence pour une raison non médicale, l'étudiant-e doit fournir les documents originaux expliquant et justifiant l'absence à l'examen – par exemple, lettre de la Cour en cas de participation à un jury, copie du certificat de décès en cas de décès d'un proche, etc. Toute demande incomplète sera refusée. Si la direction du programme d'études de l'étudiant-e constate qu'un étudiant a un comportement récurrent d'absence aux examens, l'étudiant-e peut se voir refuser une reprise d'examen.

L'étudiant-e absent-e lors d'un examen doit, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de l'examen, présenter une demande de reprise en utilisant le formulaire prévu, disponible sur le site Web du département à l'adresse suivante : <http://info.uqam.ca/politiques/>

L'étudiant-e doit déposer le formulaire dûment complété au secrétariat de la direction de son programme d'études : PK-3150 pour les programmes de premier cycle, PK-4150 pour les programmes de cycles supérieurs. Pour plus de détails sur la politique d'absence aux examens du Département d'informatique, consultez le site web suivant : <http://info.uqam.ca/politiques>

Renseignements utiles

Les étudiants qui ont une lettre signée de leur conseillère ou conseiller de l'Accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap (ASESH), dans laquelle il est fait état de leur inscription au ASESH à titre d'étudiant(e) en situation de handicap, sont invités à remettre ce document à leurs professeur(e)s et chargé(e)s de cours dès le début de la session afin que les aménagements dans le respect des exigences académiques soient déterminées de concert avec chacun des professeur(e)s et chargé(e)s de cours. Les étudiants qui ont une déficience et qui ne seraient pas inscrits au ASESH sont priés de se présenter au AB-2300.

Étudiants avant une déficience de type visuelle, auditive, motrice, trouble d'apprentissage, trouble envahissant du développement et trouble de santé mentale:

Les étudiant(e)s qui ont une lettre d'*Attestation des mesures d'aménagements académiques* obtenue auprès d'une conseillère, d'un conseiller de l'**Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ASESH)** doivent rencontrer leurs enseignant(e)s au début de la session afin que des mesures d'aménagement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux et celles qui ont une déficience ou une incapacité mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter l'**ASESH** au (514) 987-3148 ou se présenter au AB-2300 le plus tôt possible.

Intégrité académique

PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique. (extraits)

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en la faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche;
- Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites suivants : <http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html> et <http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>